

nous offrent le modèle des plus belles, des plus héroïques vertus.

2° Comme Jésus-Christ, ils ont passé ici-bas en faisant le bien. Tous furent les bienfaiteurs de l'humanité par la lumière de leur enseignement et de leurs exemples, et un grand nombre par leur dévouement infatigable à toutes les œuvres civilisatrices : instruction de l'enfance et de la jeunesse, rachat des captifs, paix sociale, fondation des établissements de charité, etc. Au ciel, ils ne cessent point de s'intéresser à leurs frères de l'Église militante, de les aimer, de prier pour eux. Les faveurs sans nombre qu'ils obtiennent justifient pleinement la vénération, la confiance, la reconnaissance des fidèles qui recourent à leur intercession.

3° Les saints sont les amis de Dieu ; ils participent déjà à sa gloire.

55. Comment le culte des saints est-il fondé sur les miracles qu'ils ont opérés ?

Depuis les apôtres jusqu'à nos jours, les saints ont été le plus souvent les instruments de Dieu pour l'accomplissement de ces œuvres merveilleuses qui dénotent son intervention immédiate dans les choses humaines. Dieu, qui leur a donné ainsi « beaucoup de gloire dans sa magnificence ¹ », veut donc que nous aimions et honorions ses saints, puisque lui-même les aime et les honore.

Louez le Seigneur dans ses saints ².

Nature du culte rendu aux saints.

56. Quelle est la nature du culte que nous rendons aux saints ?

C'est un culte absolu de *dulie*.

Un culte de *dulie*, c'est-à-dire un culte de respect et d'honneur, et non un culte de latrie ou d'adoration.

Un culte *absolu*, c'est-à-dire qui a pour objet la sainteté et la dignité surnaturelle que les saints ont en eux-mêmes, bien que cette excellence ait Dieu pour principe et pour fin.

57. Quels sont nos devoirs envers les saints ?

Nous devons : 1° Les louer, en nous rappelant avec admiration leurs vertus et leur gloire.

Louons ces hommes glorieux qui sont nos pères ³. — Pour moi, ô mon Dieu, vos amis sont devenus extrêmement honorables ⁴.

Eccl., XLIV, 2. — ² Ps. CL, 1. — ³ Eccl., XLIV, 1. — ⁴ Ps. CXXXVIII, 17.

2° Les prier d'intercéder pour nous.

Allez à mon serviteur Job, ... il priera pour vous ¹.

3° Les imiter.

Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, et, considérant la fin de leur vie, imitez leur foi ².

58. Quels sont les saints que nous devons plus particulièrement honorer ?

Nous devons plus particulièrement honorer saint Joseph ³, patron de l'Église universelle, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, les saints patrons de notre diocèse et de notre paroisse, et ceux dont nous portons le nom.

59. Quelle différence y a-t-il entre les prières que nous adressons à Dieu et celles que nous adressons aux saints ?

Quand nous prions Dieu, nous lui disons d'avoir pitié de nous, de nous accorder ses grâces. Quand nous prions les saints, nous leur disons d'intercéder pour nous. Dieu seul a le pouvoir de nous exaucer ; les saints n'ont qu'un pouvoir d'intercession. Nous disons à Dieu : Ayez pitié de nous, exaucez-nous. Nous disons aux saints : Priez pour nous.

60. Devons-nous rendre aussi un culte aux anges ?

Oui, comme aux saints, et pour les mêmes raisons.

61. Quels sont les anges que nous devons particulièrement honorer.

Saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, et particulièrement notre bon ange gardien ⁴.

Je vais envoyer mon ange, afin qu'il marche devant vous, qu'il vous garde dans le chemin, et qu'il vous introduise dans la terre que je vous ai préparée. Respectez-le, écoutez sa voix, et gardez-vous bien de le mépriser ⁵.

62. Puisque nous avons la liberté de nous adresser directement à Dieu, pourquoi avons-nous recours aux saints ?

1° Parce que Dieu veut honorer les saints en leur donnant quelque part au salut et au bien des fidèles, quoique sous la dépendance de Jésus-Christ.

2° Parce qu'il a voulu, par cette communication de prières et de secours, unir étroitement l'Église triomphante et l'Église militante. Les saints ajoutent à notre prière le poids de leur propre intercession.

¹ Job, XLII, 8. — ² Hébr., XIII, 7. — ³ Voir I^{re} Partie, p. 242. — ⁴ Voir I^{re} Partie, p. 70. — ⁵ Exode, XXIII, 20, 21.

4. Du culte de la très sainte Vierge.

63. De quel culte devons-nous honorer la très sainte Vierge ?

Nous devons l'honorer d'un culte absolu d'hyperdulie.

Un culte *absolu*, c'est-à-dire un culte qui a pour objet la sainteté et la dignité à laquelle Dieu l'a élevée.

Un culte d'*hyperdulie*, c'est-à-dire qui l'emporte sur celui des autres bienheureux.

64. Pourquoi devons-nous ce culte à Marie ?

Parce qu'elle est pleine de grâce, la plus parfaite des créatures, qu'elle est la Mère de Dieu et des hommes, la Reine du ciel et de la terre.

« Celui qui servira dignement Marie sera justifié, et celui qui l'aura négligée mourra dans son péché. » (S. BONAVENTURE.)

65. Que faut-il faire pour servir dignement Marie ?

Il faut, dit saint Bernard, suivre l'exemple de sa vie. On ne peut lui plaire, non plus qu'à Dieu et à Jésus-Christ son Fils, ni mériter la protection de ses prières, que par l'innocence ou la pénitence¹.

5. Du culte des reliques et des images.

Les saintes reliques.

66. Le culte des saints se borne-t-il à leur personne ?

Non, il s'étend aussi à leurs reliques et à leurs images.

67. Qu'appelle-t-on reliques ?

On appelle *reliques*^a : 1° ce qui reste du corps d'un saint canonisé ou béatifié par l'Église; 2° les objets qui ont appartenu aux saints ou qui ont touché leurs corps : linge, cercueil, etc.

68. Combien distingue-t-on de sortes de reliques des saints ?

Trois sortes : les reliques insignes, les reliques notables et les reliques minimes.

Les reliques *insignes* sont le corps entier ou un membre entier.

Les reliques *notables* sont une partie considérable du corps, mais qui ne constitue pas un membre entier.

Les reliques *minimes* sont de petites parties du corps, des parcelles de reliques insignes ou notables.

^a Reliques, du latin *reliquiæ*, restes.

¹ Voir I^{re} Partie, Ch. XI, p. 229.

Sont réputées reliques insignes : les gouttes du précieux sang¹, la robe de Notre-Seigneur, son suaire, et les divers instruments de sa passion; la maison de la très sainte Vierge, son voile et sa ceinture.

69. Quel culte rendons-nous aux saintes reliques ?

Nous leur rendons un culte non absolu, mais relatif. Les reliques, en effet, ne sont honorées qu'à cause de la dignité de la personne avec laquelle elles ont un rapport moral.

70. Le culte des saintes reliques est-il légitime ?

Oui, car il est fondé : 1° sur l'enseignement et la pratique de l'Église; 2° sur la sainte Écriture; 3° sur la Tradition; 4° sur la raison; 5° sur les nombreux miracles par lesquels Dieu s'est plu à récompenser la dévotion aux saintes reliques.

71. Comment le culte des saintes reliques est-il fondé sur l'enseignement et la pratique de l'Église ?

« Les fidèles, dit le concile de Trente, doivent respecter les corps saints des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ... Ceux qui soutiennent qu'on ne doit point d'honneur et de vénération aux reliques des saints, ou que c'est inutilement que les fidèles leur portent respect, ainsi qu'aux autres monuments sacrés, doivent être condamnés, comme l'Église les a autrefois condamnés, et comme elle les condamne encore maintenant² ».

Conformément à cette doctrine, l'Église a toujours rendu un culte aux saintes reliques, soit en les conservant précieusement dans les églises, soit en les exposant à la vénération des fidèles.

72. Comment le culte des saintes reliques est-il justifié par la sainte Écriture ?

Nous lisons dans la sainte Écriture que Moïse, quittant l'Égypte, emporta avec lui les os de Joseph, pour honorer les restes de ce saint patriarche³; que les os d'Élisée rendirent la vie à un cadavre qu'on avait jeté dans son sépulcre⁴; que des mouchoirs et des linges qui avaient touché le corps de saint Paul guérissaient les malades et chassaient les esprits mauvais⁵.

73. Comment le culte des saintes reliques est-il fondé sur la Tradition ?

« Si on ne doit pas honorer les reliques des martyrs, dit entre autres saint Jérôme, pourquoi lisons-nous donc dans la sainte Écriture que *la mort des saints est précieuse devant le Seigneur* ? »

¹ Voir p. 235, n° 40. — ² Concile de Trente, Sess. XXV. — ³ Exode, XIII, 19. — ⁴ IV Rois, XIII, 21. — ⁵ Actes, XIX, 12.

— « J'honore, dit saint Chrysostome, dans la chair des martyrs, la cicatrice, la plaie, reçues pour le nom de Jésus-Christ; j'honore ces cendres consacrées par le glorieux témoignage qu'elles ont rendu et qu'elles rendent encore à la divinité de Jésus-Christ et de son Évangile. J'honore ce corps qui m'apprend à aimer Dieu, jusqu'à sacrifier le mien pour lui plaire. »

74. Comment le culte des saintes reliques est-il fondé sur la raison ?

Nous portons un pieux respect aux restes mortels de nos parents, de nos bienfaiteurs, de nos amis, des grands hommes qui ont honoré l'humanité, ainsi qu'aux lieux qu'ils ont habités, aux objets qui leur ont servi. A plus forte raison devons-nous honorer les corps des saints qui « ont été les membres vivants de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit, et qui doivent ressusciter un jour pour la vie éternelle ».

75. Sur quoi enfin est fondé le culte des saintes reliques ?

Sur les nombreux miracles par lesquels Dieu s'est plu à récompenser la dévotion aux saintes reliques. En dehors de ceux dont fait mention la sainte Écriture, l'histoire ecclésiastique nous rapporte une foule de prodiges opérés par la visite des sanctuaires où reposent les corps des saints, par le contact des objets qui avaient servi à leur usage, par la procession de leurs reliques, etc.

Les saintes images.

76. Devons-nous rendre un culte aux saintes images ?

Oui, « on doit avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus-Christ, de la Vierge Mère de Dieu et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur est due¹. »

77. Quelle est la nature du culte que nous leur rendons ?

C'est un culte relatif : culte relatif de latrie, s'il s'agit des images de Jésus-Christ ; culte relatif d'hyperdulie, s'il s'agit des images de la très sainte Vierge ; culte relatif de dulie, s'il s'agit des images des saints.

« Nous ne croyons point, dit le concile de Trente, qu'il y ait dans ces images aucune divinité ou aucune vertu pour laquelle on doive les révéler, ni leur demander aucune grâce, ni mettre en elles notre confiance, comme faisaient les païens, qui mettaient leurs espérances dans les idoles ; mais l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux originaux qu'elles représentent, en sorte que, par les images que nous baisons et devant lesquelles nous

¹ Concile de Trente, Session XXV.

nous découvrons et nous nous prosternons, nous adorons Jésus-Christ et nous honorons les saints, dont elles portent la ressemblance¹. »

78. Quelle est l'utilité des saintes images ?

« Non seulement, dit le concile de Trente, elles rappellent au peuple la mémoire des bienfaits et des grâces qu'il a reçus de Jésus-Christ ; mais encore elles exposent aux yeux des fidèles les miracles que Dieu a opérés, et les exemples salutaires qu'il nous a donnés par les saints ; afin qu'ils lui en rendent grâces, et qu'ils soient excités par la vue de ces objets à imiter, les exemples des saints, à adorer et aimer Dieu, et à vivre dans la piété¹. »

79. Par qui le culte des saintes images a-t-il été attaqué ?

Il a été attaqué au VII^e siècle par les iconoclastes², et au XVI^e siècle par les luthériens et les calvinistes.

Les premiers furent condamnés au second concile de Nicée (787), et les autres au concile de Trente (1563).

ART. II. — CE QUI EST DÉFENDU PAR LE PREMIER COMMANDEMENT

80. Comment pèche-t-on contre le premier commandement ?

On pèche contre le premier commandement de deux manières : par *excès*, quand on commet des actes de superstition, et par *défaut*, quand on commet des actes d'irréligion.

1. De la superstition.

81. Qu'est-ce que la superstition ?

La *superstition* est le culte d'une fausse divinité ou le culte non convenable du vrai Dieu.

82. Quelles sont les espèces de superstitions qui ont pour objet le culte d'une fausse divinité ?

Il y en a cinq principales : l'idolâtrie, la divination, la vaine observance, la magie et le maléfice.

L'idolâtrie.

83. Qu'est-ce que l'idolâtrie ?

L'*idolâtrie* est le culte divin rendu à la créature.

² Iconoclastes, du grec *eikôn*, image; *klain*, briser : briseurs d'images.

¹ Concile de Trente, Session XXV.

84. Comment divise-t-on l'idolâtrie ?

On distingue l'idolâtrie interne ou formelle, et l'idolâtrie externe ou matérielle.

L'idolâtrie *formelle* consiste à rendre le culte divin à une créature, soit par fausse persuasion qu'elle est Dieu, soit en haine de Dieu, ou dans l'espérance d'obtenir de la créature ce qu'on ne peut demander qu'à Dieu seul.

L'idolâtrie *matérielle* consiste à simuler extérieurement l'idolâtrie, sans avoir l'intention d'adorer un faux dieu.

La divination.

85. Qu'est-ce que la divination ?

La *divination* est une invocation expresse ou tacite du démon, pour savoir des choses qu'on ne peut connaître par des moyens naturels.

Elle est *expresse*, quand on invoque le démon par des paroles, ou qu'on fait une chose dans laquelle on croit que le démon intervient.

Elle est *tacite*, quand on emploie des moyens qui sont naturellement impuissants à faire connaître ce que l'on désire.

Vous ne consulterez point les augures, et vous n'observerez point les songes... Vous n'irez point vers les magiciens, et vous ne demanderez rien aux devins¹.

86. Y a-t-il plusieurs espèces de divination ?

Il y a plusieurs espèces de divination, suivant les moyens employés pour savoir les choses qu'on ne peut connaître ni par la foi ni par la raison ; tels sont : le spiritisme, le sortilège, etc.^a.

^a La divination s'appelle :

1^o *Oracle*, si elle se fait par les idoles.

2^o *Pythonisme*, si c'est par une personne qui est sous l'empire du démon.

3^o *Nécromancie*, si c'est par les morts. — A la *nécromancie* on peut rattacher le *spiritisme*, ou l'art d'évoquer les esprits, ainsi que l'usage des *tables tournantes*.

4^o *Vaticination*, si c'est par la consultation d'un devin, d'un sorcier, d'un diseur de bonne aventure.

5^o *Oniromancie*, si c'est par des songes.

6^o *Sortilège*, si c'est par le sort. — On distingue le sort de *division*, le sort de *consultation* et le sort de *divination*, suivant qu'on veut savoir ce qu'il faut donner et à qui, ou ce que l'on doit faire, ou ce qui doit arriver.

7^o *Prestige*, si c'est par des figures qui frappent l'imagination.

¹ Lévit., XIX, 26, 31.

87. Est-il permis quelquefois de faire usage du sort ?

Il est permis de faire usage du sort comme d'un moyen naturel, soit pour partager un bien, soit pour terminer un différend, soit pour accorder un emploi séculier, lorsque les candidats sont d'égal mérite.

88. Est-il permis quelquefois de faire usage de la baguette divinatoire ?

D'après un sentiment assez communément reçu, il est permis d'en faire usage pour trouver des sources d'eau ou des mines, pourvu que la baguette se mette en mouvement d'elle-même au-dessus de ces sources ou de ces mines, et que l'on proteste contre toute intervention diabolique.

La vaine observance.

89. Qu'est-ce que la vaine observance ?

La *vaine observance* est l'emploi de certains moyens qui n'ont, ni naturellement ni par institution divine ou ecclésiastique, la vertu de produire l'effet qu'on en attend.

90. Combien y a-t-il d'espèces de vaine observance ?

Il y en a quatre : l'art notoire, l'art de la santé, l'observance des événements et l'observance des choses sacrées.

91. En quoi consiste l'art notoire ?

Il consiste à vouloir acquérir la science sans travail, en faisant certaines prières, en buvant telle potion, etc.

92. En quoi consiste l'art de la santé ?

Il consiste à employer des moyens vains et inutiles pour guérir les hommes et les animaux. Par exemple, faire certains signes

8^o *Présage*, si c'est par un cas fortuit, la rencontre d'un convoi funèbre par exemple.

9^o *Cartomancie*, si c'est par les cartes.

10^o *Astrogalomancie*, si c'est par les dés.

11^o *Rhabdomancie*, si c'est par la baguette magique.

12^o *Métoposcopie*, si c'est par les rides du front.

13^o *Physiognomonie*, si c'est par les lignes du visage.

14^o *Phrénologie*, si c'est par les protubérances du crâne.

15^o *Chiromancie*, si c'est par les traits de la main.

16^o *Astrologie judiciaire*, si c'est par les astres.

17^o *Pyromancie*, si c'est par le feu.

18^o *Aéromancie*, si c'est par l'air.

19^o *Hydromancie*, si c'est par l'eau.

20^o *Géomancie*, si c'est par la terre.

21^o *Aruspice*, si c'est par les entrailles des animaux.

22^o *Auspice*, si c'est par le vol des oiseaux.

23^o *Augure*, si c'est par leurs chants.

en prononçant des mots qui n'ont pas de sens, faire usage de remèdes bizarres et ridicules, attribuer une vertu particulière aux herbes cueillies la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, etc.

93. En quoi consiste l'observance des événements ?

Elle consiste à regarder certaines choses comme des signes de bonheur ou de malheur, et à se conduire d'après cette croyance. Par exemple, croire qu'une salière renversée, deux couteaux ou deux fourchettes en croix, la rencontre en sortant de chez soi d'un serpent, d'un borgne ou d'un boiteux, le cri d'un hibou sur le toit de la maison, la présence de treize personnes à table, un voyage le vendredi, etc., sont le présage de fâcheux événements.

On se rend coupable du même genre de superstition en portant sur soi certains objets auxquels on attribue des vertus merveilleuses : la préservation de la foudre, des incendies, de la rage, du choléra, de la morsure des vipères et des bêtes féroces, le gain au jeu ou à la loterie, le moyen de connaître les secrets des autres, etc. Tels sont les papiers où sont écrits certains mots mystérieux ou cabalistiques; les talismans, petits objets de pierre ou de métal où sont gravées des figures; les amulettes, comme une peau de serpent, un morceau de corde de pendu, etc.

Vous ne ferez aucune figure ni aucune marque sur votre corps¹.

94. En quoi consiste la vaine observance des choses sacrées ?

Elle consiste à réciter certaines prières, à prononcer des mots de la sainte Écriture, à porter des reliques, etc., avec la persuasion d'obtenir infailliblement par ce moyen quelque effet extraordinaire; par exemple, se rendre invulnérable, ne pas mourir sans confession, éteindre subitement un incendie, guérir une blessure, etc.

95. Y a-t-il superstition à mettre une confiance spéciale dans la récitation de telle prière, l'invocation de tel saint, etc. ?

Ce n'est pas un acte superstitieux, mais au contraire un acte pieux, louable, de faire des neuvaines, de réciter une prière un certain nombre de fois en l'honneur de la très sainte Vierge ou d'un saint, de porter sur soi des images, des médailles bénites, etc., pourvu que l'on n'attache pas un effet infaillible à ces pratiques de dévotion, ni au nombre, ni à l'heure, ni au jour fixé, et qu'on mette uniquement sa confiance dans la bonté et la miséricorde de Dieu, pour obtenir son secours.

A cette condition, il n'y a pas non plus de superstition à prier

¹ Lévit., xix, 28.

tel ou tel saint pour obtenir quelque faveur particulière. Par exemple, saint Antoine de Padoue, pour retrouver des objets perdus; saint Clair ou sainte Lucie, pour se guérir des maux d'yeux; sainte Barbe, pour obtenir la grâce de ne point mourir sans les sacrements; etc.

La magie.

96. Qu'est-ce que la magie ?

La *magie* est l'art d'opérer, avec le secours du démon, des choses merveilleuses.

97. Comment appelle-t-on cette magie ?

Elle s'appelle magie *noire*, ou *diabolique*, pour la distinguer de ce qu'on appelle magie *blanche*, ou *naturelle*, qui consiste à opérer des choses merveilleuses en apparence, au moyen des causes naturelles ou par l'industrie de l'homme, sans aucune intervention du démon.

98. Que suppose la magie noire ?

Elle suppose un pacte explicite ou implicite avec le démon.

Le pacte est *explicite*, lorsqu'on se donne à lui, qu'on lui vend son âme, à condition de recevoir ses inspirations et son assistance, ou bien lorsqu'on l'invoque ou qu'on le fait invoquer expressément. Le pacte est *implicite*, quand, sans invoquer le démon, on emploie cependant les signes qu'il a institués et qui n'ont par eux-mêmes aucune efficacité pour obtenir l'effet attendu.

99. Doit-on rapporter à la magie certaines pratiques modernes du *spiritisme* et du *magnétisme animal* ?

On ne peut expliquer que par la présence de l'esprit mauvais ces phénomènes extraordinaires de *tables tournantes*, qui répondent aux questions qu'on leur pose; ces états de *somnambulisme artificiel*, où des personnes *magnétisées*, *hypnotisées*, acquièrent un don de seconde vue, résolvent des questions très difficiles de médecine et de physiologie, lisent les yeux bandés les livres qu'on leur présente, racontent fidèlement des choses qui se passent au loin, etc.

Comme d'ailleurs ces pratiques ont le plus souvent des résultats pernicieux, soit au point de vue moral et religieux, soit au point de vue de la santé, on doit s'en abstenir comme de choses gravement illicites.